RGPD et les Administrations : Faîtes au moins les premières démarches

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	RGPD et les Administrations : Faîtes au moins les premières démarches !				

25 mai 2018, c’est la date de mise en application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679). Tout le monde en parle et beaucoup vous font peur. Cependant, la Présidente de la CNIL l’a dit : « Cette date ne sera pas une date couperet ».

Sauf pour la désignation officielle d’un Délégué à la Protection des Données et pour des cas spécifiques de traitement de données à caractère sensible au titre de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD où vous devez déjà avoir entamé une démarche de mise en conformité, les administrations doivent planifier cette action mise en conformité sur plusieurs mois voire plusieurs années.

Plus d’info dans notre dernier article :
Que se passe t-il si le 25 mai 2018 un établissement n’est pas en conformité

Le plus dur est de commencer. De nombreux guides de la CNIL ont été rédigés pour vous accompagner de la phase d’accompagnement jusqu’au suivi de vos systèmes de traitements de données à caractère personne. Une fois les premières démarches accomplies, la tenue d’une mise en conformité est très simple. Encore faut-il avoir appris ce qu’il faut faire !
Fort de mes années d’expérience de Collectivités, Expert de justice en Informatique spécialisé en cybercriminalité et en RGPD, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez traiter de ce sujet au cours de conférences, réunions, formations ou tout simplement envisager un accompagnement dans cette mise en conformité.

Si vous désirez entamer une démarche de mise en conformité avec le RGPD

Dans le but d’utiliser cette démarche comme un **gage de confiance**, une **démarche qualité**, **améliorer votre sécurité informatique** ou tout simplement **respecter la réglementation**, il y a forcément une formule qui vous conviendra, sans devoir acheter d’outil sois disant certifié.

En plus des formations pour vos adhérents, différentes formules d’accompagnement :

1/ Nous formons une ressource interne à votre établissement pour qu’elle soit autonome.
2/ Vous nous confiez la démarche en totalité en tant que Délégué à la Protection des Données externe ;
3/ Nous faisons un état des lieux, mettons en place la démarche et vous apprenons à la faire évoluer et maintenir dans le temps.

Pour information, je suis spécialiste en protection des données à caractère personnel depuis 2010 et j’interviens dans des établissements dans toute la France aussi bien en accompagnement qu’en formation.
Je me tiens à votre disposition.
Denis JACOPINI
(formateur n°93840304184)

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :
Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos*